

# Paielements aux Entités Gouvernementales



Conformément à l'article 7 ter de la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier telle que modifiée et complétée à ce jour, et à l'article 25 quinquies du Règlement Minier de la République Démocratique du Congo

## Ngondo Mining SA

**Période :** 1er juillet au 30 septembre 2025 **Pays :** République Démocratique du Congo (RDC)

La Société Compagnie Minière de Sakania SARL publie ci-dessous les paiements trimestriels effectués aux Services Publics, aux Entités Territoriales Décentralisées, ainsi que les contributions au Développement Communautaire (référéncés ci-après comme « Entités Gouvernementales »), conformément au cadre légal et réglementaire de la RDC et reflétant son engagement envers une gouvernance minière responsable.

### Paielements aux Entités Gouvernementales, de juillet à septembre 2025.

Montant total des taxes et redevances versées :

-

#### Catégorie de Paielements

Montant (USD)

0,3% DOT

Cahier des Charges

Impôt sur les rémunérations et contributions sociales

Redevances de l'État

Taxes environnementales

Autres (DGE ; DGRAD ; DGDA ; Province ; CAMI)

Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP)

Redevances Minières (DGRAD ; FONAREV ; FOMIN)

Redevances Minières Provinces

Redevances Minières ETD

Redevances Suivi de Change (BCC)

**Rem. :** Les montants sont présentés en dollars américains (USD) et correspondent aux paiements effectivement effectués durant la période considérée.